



## Montage legal pour creer ste en france tout en resident aux US

Par **SLB**, le **09/02/2011** à **00:25**

Bonjour,

J'ai enormement de questions concernant un projet que je souhaite mettre en place, mais impossible de savoir qui ou ou je pourrai obtenir les informations necessaires...

Voila : Je souhaite creer une entreprise de services via le web basee en France. Habituellement j'habite aux Etats-Unis ou je suis rattachee au permis de travail de mon mari. Je n'ai aucunement le droit de travailler, malheureusement. La legislation est bien dure... Nous sommes actuellement en "expatriation" en Angleterre pour 1 an jusqu'en juillet prochain.

Comment faire pour monter cette societe et pouvoir echanger ces services a l'international? Je presume que je pourrai demarrer mon activite maintenant depuis le UK, car je suis europeenne, mais apres?

Le cote technique ne me fait pas peur car c'est assez simple.

Par contre le cote legal... aie aie aie...

On m'a aussi parle de paradis fiscaux plus par souci de discretion plus que pour les impots - en particulier dans le Delaware? Je pense que cela ne ferait peut etre que compliquer encore plus le processus de creation?

Si quelqu'un a un debut de solution, une proposition ou des contacts a me donner, n'hesitez pas!

Merci!

Par **Domil**, le **09/02/2011** à **01:34**

Ne pas confondre l'imposition sur les sociétés (paradis fiscal) et le droit de travailler.

Par **lexconsulting**, le **09/02/2011** à **08:13**

Bonjour SLB

Le Delaware bénéficie effectivement d'une fiscalité très avantageuse pour les sociétés, raison pour laquelle de nombreux sièges de société s'y trouvent.

La solution la plus simple à votre problème, serait que ce soit votre mari qui crée l'entreprise puisque lui a un permis de travail aux USA et éventuellement vous salarie (ce qui peut être vous permettrait d'obtenir également un permis de travail).

Cette solution pourrait être temporaire le temps de régulariser votre situation et ensuite obtenir la cession des parts de la société par votre mari.

Si vous souhaitez baser votre entreprise en France, en étant expatriée, cela risque d'être un peu compliqué (sauf s'il s'agit d'une société étrangère s'immatriculant en France, mais préalablement créée à l'étranger).

Ci-joint, un lien qui vous permettra de prendre quelques précautions avant de vous lancer dans une société offshore (située par exemple au Delaware) :

<http://www.paradisfiscaux.com/precautions.htm>

Vu votre situation, nous vous conseillons de voir un avocat international. Cela vous coûtera un peu d'argent mais vous sécurisera certainement dans votre projet

Bien Cordialement

Lex Consulting

<http://www.lexconsulting.fr>

Par **HCavocat**, le **06/10/2014** à **17:41**

Bonjour Daniel259,

Pouvez-vous svp m'expliquer comment faites vous pour mettre des liens internet en orange en inscrivant des mots que vous choisissiez au lieu et place du lien internet dans son intégralité ?

Merci d'avance !